

Lille, le 16 janvier 2015

Le Recteur de l'Académie de Lille

A

Mmes et MM les Chefs d'établissement public
du second degré

Mmes et MM les Directeurs de C.I.O.

s/c de MM les Directeurs académiques
des Services de l'Éducation Nationale du Nord
et du Pas-de-Calais

N/Réf : DL/ SAIO N° 2015-02

Objet Politique académique pour l'accompagnement des élèves du second degré dans leurs parcours de formation et d'orientation - Année 2014-2015.

Rectorat

Service
Académique
d'Information et
d'Orientation

Dossier suivi par
Dominique
LEVEQUE
Chef du SAIO

03 20 15 60 75

Fax

03 20 15 66 04

Courriel

ce.saio@ac-lille.fr

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République crée les conditions de l'élévation du niveau de qualification des élèves et de la réduction des inégalités en matière de réussite scolaire. Elle marque la volonté de faire progresser le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les élèves en s'appuyant sur leurs réussites et sur une pédagogie veillant à garantir la justice pour tous et l'exigence pour chacun. L'ambition nationale de refonder la politique d'orientation tout au long de la vie mobilise les équipes éducatives, les collectivités territoriales, les parents ainsi que tous les acteurs du monde économique, professionnel et social. **La mise en œuvre à la rentrée 2015 du nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMPEP)** s'inscrit dans cette dynamique en offrant à tous les élèves du second degré un égal accès à une culture commune citoyenne, économique et professionnelle qui leur permettra de faire des choix d'orientation éclairés et raisonnés.

L'accompagnement des parents les plus éloignés de l'école doit faire l'objet d'une attention forte pour éviter la reproduction des inégalités sociales.

A travers la mise en œuvre progressive dans chaque EPLE dès la rentrée 2014 d'un programme pluriannuel d'orientation et du schéma directeur du continuum Bac-3/Bac+3 ambitieux et partenarial, l'académie de Lille s'est déjà engagée dans cette volonté d'accompagner au plus près les élèves et étudiants dans leur parcours d'orientation et de formation.

Cette circulaire présente les axes majeurs qui fondent la politique académique d'orientation et ses objectifs essentiels. Elle propose dans ses annexes les axes de travail et les objectifs opérationnels aux différents niveaux d'enseignement ainsi qu'un cadrage des procédures d'orientation qui jalonnent le processus de découverte des métiers et des formations et accompagnent les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation. Ces procédures doivent favoriser un dialogue renforcé avec les familles et permettre de rapprocher les demandes des familles et les propositions des conseils de classe.

En 2014/2015, je souhaite mobiliser toute la communauté éducative et inscrire la politique académique d'orientation autour de deux grands axes essentiels.

A. CREER LES CONDITIONS NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE EDUCATIVE EN ORIENTATION

1. S'orienter dans une école qui donne confiance

Pour se projeter positivement vers l'avenir, l'orientation doit être envisagée dans une école bienveillante qui donne confiance en soi, en sa capacité de réussir et en ses compétences propres. Elle permet ainsi de développer l'estime de soi, souvent fragilisée à la période de l'adolescence. Une pédagogie et une évaluation formatrices aidant chaque jeune à mieux connaître et développer ses ressources et compétences individuelles, associées à une politique éducative accompagnant et valorisant tous les élèves, devraient contribuer à la réalisation de cet objectif. Pour cela, l'orientation est un processus intégré au cœur du projet éducatif et pédagogique de l'établissement.

2. Développer des connaissances et des compétences à s'orienter tout au long de la vie

NOUVEAU : L'orientation doit être considérée comme un processus qui, à travers le **PIIODMEP**, accompagne toute la scolarité des élèves (de la sixième à la terminale) avec des étapes majeures correspondant aux changements de cycle.

Ce nouveau parcours, inscrit dans la loi du 8 juillet 2013, sera mis en place à la rentrée 2015. Il doit permettre à chaque élève d'être accompagné pour :

- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel,
- construire progressivement des compétences à s'orienter et développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre,
- se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel,
- mieux connaître les différentes voies de formation et notamment la voie de l'apprentissage qu'il convient de développer.

Le PIIODMEP est dissocié des procédures et des paliers d'orientation et d'affectation. Il doit être envisagé comme un processus guidé et progressif qui va rendre l'élève acteur de son devenir et de sa réussite à travers des projets collectifs qui proposeront des situations actives d'apprentissage mais aussi des temps d'individualisation permettant l'appropriation des informations recueillies.

Le projet de référentiel du PIIODMEP «Collège» qui vise à introduire ces thématiques au sein même des programmes disciplinaires en lien avec les 5 domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture **est disponible sur le site du conseil supérieur des programmes** :

(<http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html>).

Cette démarche active s'inscrit naturellement dans le cadre du schéma académique directeur du continuum Bac-3/Bac+3.

NOUVEAU : Afin de soutenir la politique académique et de resserrer encore les liens entre les lycées et l'enseignement supérieur, j'ai souhaité renforcer l'action du **Centre Ressources Enseignement Supérieur (CRES)** qui sera désormais directement rattaché au Service Académique d'Information et d'Orientation et sous la responsabilité de la Chef du SAIO. Il sera animé par un directeur de CIO (poste spécifique proposé à la rentrée 2015). **Le CRES** assurera la mise œuvre de la politique académique de liaison Lycée/Enseignement Supérieur ainsi que l'information et la formation des acteurs concernés en collaboration étroite avec l'ONISEP.

3. Assurer une complémentarité entre les acteurs et une cohérence des actions.

L'orientation associe de nombreux acteurs et partenaires. Les différentes actions doivent se coordonner dans une logique de territoire et de complémentarité. Sous la responsabilité du chef d'établissement, **les enseignants sont mobilisés sur leurs missions d'orientation confortées et intégrées dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation paru au BO du 25 juillet 2013**. Le conseiller d'orientation psychologue joue pleinement son rôle de conseiller technique auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Parce que l'école ne peut assurer seule cette mission, les relations avec les branches professionnelles et les collectivités territoriales notamment dans le cadre du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) seront développées afin d'harmoniser et de mettre en cohérence les différentes actions d'information proposées.

4. Valoriser tous les parcours de réussite et toutes les voies de formation

L'orientation doit favoriser des parcours choisis et construits dans une école qui reconnaît et valorise tous les parcours. Aussi est-il nécessaire de poursuivre la promotion des voies technologiques et professionnelles auprès des élèves et des familles. Il s'agit également de réaffirmer ce qui fait la spécificité de la voie professionnelle, qui est d'aider les jeunes à se qualifier et à s'insérer professionnellement et socialement grâce à des méthodes pédagogiques favorisant des mises en situation professionnelles et des démarches d'analyses spécifiques.

NOUVEAU : Depuis sa participation à la grande conférence sociale en 2014, *l'éducation nationale est engagée dans le développement de l'apprentissage pour contribuer à l'objectif de 500 000 apprentis en 2017 et en particulier de porter de 40 000 à 60 000 les effectifs d'apprentis en EPLE*. Dans l'académie, 3 400 jeunes environ sont apprentis en EPLE avec un taux de remplissage du CFA académique de 56%. **La stratégie académique de développement de l'apprentissage** passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs (Région, branches professionnelles, CFA académique) et par une meilleure information des élèves et des familles sur cette voie de formation et ce, dès le collège. Le programme pluri annuel d'orientation des EPLE devra systématiquement comporter un volet « découverte de l'apprentissage » qui sera intégré au PIIODMEP. La sensibilisation aux enjeux et apports de l'apprentissage doit mobiliser tous les acteurs de l'orientation et intégrer la formation initiale et continue des enseignants.

Les lycées des métiers et les campus des métiers et des qualifications contribuent également à la valorisation de l'enseignement professionnel et technologique et de l'apprentissage. Une coordination étroite entre la Région et l'Académie autour de la problématique plus générale de l'élaboration de la carte des formations contribue à la complémentarité et la mixité des parcours et des publics.

5. Ajuster et sécuriser les parcours

L'orientation est un processus d'accompagnement évolutif et modulable qui favorise des ajustements de parcours en fonction des compétences, des qualités et des évolutions de chacun. Des transitions d'une voie ou d'une série à l'autre seront aménagées en particulier par le développement de stages passerelles et de remise à niveau (Annexe 2). Cette réversibilité de l'orientation doit permettre à l'élève d'ajuster ses choix, d'éviter le redoublement et de prévenir le décrochage scolaire.

B. RENFORCER L'EQUITE AU SEIN DES PARCOURS

1. Dépasser les déterminismes sociaux

Les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre impactent fortement les parcours des jeunes. Le processus d'orientation doit mobiliser l'ensemble des acteurs pour lutter contre ce constat. Conformément aux cibles académiques, l'objectif prioritaire pour notre académie est d'améliorer encore l'accès de nos élèves au niveau IV. Malgré une progression constante du taux de passage en 2^{nde} GT, l'académie conserve un écart récurrent de 6 points par rapport au taux national. Le taux de passage en 2^{nde} GT dans des bassins accueillant un nombre important de jeunes appartenant à des Professions et Catégories Socio-professionnelles défavorisées montre cependant que l'on peut refuser la reproduction des inégalités sociales. **Certains bassins d'éducation doivent se mobiliser pour dépasser ces déterminismes. Ils seront accompagnés par les corps d'inspection sous le pilotage des Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale.**

2. Mettre en œuvre le continuum Bac-3/Bac+3

La mise en œuvre du continuum Bac-3/Bac+3 sera poursuivie. Il s'agit de continuer à améliorer le taux d'accès de nos élèves de bacs professionnels et de bacs technologiques respectivement en STS et en IUT et de développer les actions d'information et les liaisons pédagogiques favorisant cette réussite. L'augmentation du nombre de nos bacheliers entrant en classe préparatoire est un objectif prioritaire de la rentrée 2015. Une convention cadre académique déclinée en conventions d'application permettra de garantir une équité de mise en œuvre sur les territoires de ce continuum.

NOUVEAU : Afin de garantir une équité de traitement dans les procédures d'admission en STS, les entretiens organisés dans quelques lycées de l'académie en amont de l'admission sur la base des listes APB ne sont plus autorisés. Les actions d'information et de sensibilisation des lycéens pourront intégrer des temps de rencontres individuelles dans le cadre des journées portes ouvertes des lycées. Les entretiens personnalisés obligatoires seront mis en œuvre dès la classe de première notamment en aval des forums 1^{ères} organisés progressivement dans chaque bassin (Annexe 3).

3. Mieux accompagner les jeunes en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé

NOUVEAU : L'accompagnement tout au long de leur processus d'orientation des jeunes en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé doit être renforcé. Le principe d'inclusion implique de développer en matière d'orientation une prise en charge personnalisée qui mobilise l'ensemble des acteurs et prévoit les conditions favorables à un parcours de formation réussi pour chaque jeune concerné. Les conditions d'aménagement du parcours du jeune ou de son insertion professionnelle doivent être mieux connues afin d'anticiper les démarches à effectuer. Au collège et au lycée, la pertinence et la qualité des parcours proposés dépendent étroitement du travail collectif réalisé en équipe pluridisciplinaire avant la phase d'affectation. Le *Centre Ressource Orientation et Handicap* du CIO de Lille mettra en place des actions réunissant les différents acteurs concernés.

Un groupe de travail académique « **Orientation Handicap** », mis en place par Dominique Lévêque, chef du SAIO et piloté par Olivier Cassar IEN-IO, a pour objectif d'améliorer la continuité des parcours des élèves relevant du champ du handicap. Il permettra une harmonisation académique des procédures et renforcera l'accompagnement proposé. Les modalités de mise en œuvre sont précisées en annexe 3.

4 Promouvoir les internats

NOUVEAU : L'académie de Lille s'est fortement engagée dans la mise en œuvre d'une politique renouvelée des internats fondée sur l'ambition de proposer un encadrement de qualité partout et pour tous. Cette politique constitue un levier à l'ambition scolaire, contribue à l'équité scolaire et favorise l'inscription dans la dynamique Bac-3/Bac+3. Elle doit aboutir à ce que chaque internat de l'académie se dote d'un Projet Educatif et Pédagogique (PEP), partie intégrante du projet d'établissement, conçu par la communauté éducative en concertation avec la collectivité territoriale concernée.

Le recours à l'internat se fonde sur des raisons et des attentes différentes (formation éloignée du domicile, prévention et remédiation à la difficulté scolaire ou au décrochage, réponse à des difficultés familiales et sociales...). Renforcer l'accueil en internat suppose de lever des obstacles culturels et sociaux pour ceux qui pourraient en bénéficier, d'identifier les établissements apportant des réponses à des attentes et à des besoins spécifiques, de sensibiliser et d'informer tous les acteurs de l'éducation ainsi que les familles sur l'offre globale et sur les modalités d'accès (y compris sur les aspects financiers et matériels).

La mise en place à venir d'une rubrique « internats » sur le site académique doit pouvoir aider à une meilleure visibilité des solutions que peut offrir cette forme de scolarisation.

Le groupe de pilotage académique des internats a organisé la visite de l'ensemble des internats publics de l'académie afin d'établir un diagnostic de l'existant et de tracer les lignes des grandes orientations et perspectives de la politique académique pour 2015. Il proposera également aux établissements concernés un cadre à l'élaboration de leur PEP afin de les accompagner dans leur démarche.

Les préconisations du groupe de pilotage seront présentées aux instances académiques et territoriales et feront l'objet d'une prochaine circulaire en amont des procédures d'admission en internats.

C. LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE ET ACADEMIQUE D'ORIENTATION

La Chef du service académique d'information et d'orientation, en lien avec les DASEN et les IEN-IO, assure le pilotage de la mise en œuvre de la politique académique d'orientation. La collaboration avec la Déléguée Académique aux Enseignements Techniques est renforcée afin d'assurer une cohérence et une continuité entre les actions d'information menées dans le cadre de la cellule « école entreprise » et l'élaboration du parcours de l'élève. Un chargé de mission auprès de la Chef du SAIO assure les liens avec les services de la DAET et les branches professionnelles et accompagne la diversification des parcours des élèves. Sa mission vise également à améliorer l'attractivité des filières industrielles porteuses d'emplois dans notre région.

➤ **NOUVEAU** : Dès cette année, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité que les académies expérimentent le nouveau PIIODMEP afin d'en favoriser une appropriation progressive par tous les acteurs. Un groupe de pilotage académique assurera le suivi de cette expérimentation au sein de 10 établissements déjà repérés comme impliqués dans une approche éducative en orientation (liste en annexe 3).

➤ **NOUVEAU** : La ministre invite également chaque chef d'établissement à organiser chaque année, **prioritairement sur le temps scolaire, une journée de découverte du monde professionnel en collège et en lycée** (Annexe 3). Elle sera partie intégrante du PPO de l'établissement et enrichira le PIIODMEP des élèves. L'organisation de cette journée est sous la double tutelle CSAIO/DAET. Trois expériences particulièrement intéressantes seront communiquées au ministère en Février 2015 afin de constituer un guide national d'accompagnement aux EPLE pour une mise en œuvre à la rentrée 2015.

➤ A l'impulsion forte du ministère pour mettre en œuvre une véritable refondation de l'orientation doit répondre une **mobilisation forte de tous les acteurs**.

Le chef d'établissement pilote de la politique d'information et d'orientation a pour mission d'impulser cette refondation au sein de son établissement. *Le Programme Pluriannuel d'Orientation* élaboré au sein de chaque EPLE en lien avec le conseil pédagogique (cf. circulaire académique du 10 janvier 2014) est l'élément indispensable pour la mise en œuvre de cette politique. Il apporte à tous les acteurs concernés et tout particulièrement aux familles une vision globale de la politique menée et assure une cohérence des actions conduites en matière d'information, d'orientation et de conseil. Devant les multiplications des sollicitations externes pour des interventions en milieu scolaire, il permet de définir une stratégie partenariale et un cadre éducatif pour la mise en œuvre des actions et collaborations avec le milieu économique et professionnel et les multiples associations habilitées. L'élève pourra ainsi, en partie, construire son parcours à partir des différents dispositifs et actions proposés au sein du PPO. J'engage donc les établissements à finaliser leur programme avant la rentrée 2015 qui sera l'année de mise en œuvre du PIIODMEP.

➤ **Des stratégies de territoires impulsées et accompagnées par les coordonnateurs de bassin et animateurs de district** permettent la cohérence et l'aboutissement des politiques menées. Elles doivent saisir l'opportunité de solliciter des actions de formation de territoire qui accompagnent la mise en œuvre des projets. Elles créent les conditions d'un travail partenarial collaboratif et solidaire autour d'objectifs communs centrés sur la réussite des élèves dans leur parcours de formation. Une approche collective favorise la mutualisation des pratiques, stimule l'innovation pédagogique et crée ainsi les conditions de liaisons inter cycles et inter degrés fructueuses. Elle permet également d'organiser, de façon concertée, les calendriers de stages (stages en entreprise, de remise à niveau, passerelles...), de visites ou d'actions.

➤ **Les IEN IO** sont chargés de piloter la mise en place et le suivi de la politique d'orientation sur leur territoire. **Les Directeurs de CIO ainsi que les conseillers d'orientation psychologues** accompagnent cette démarche.

Les Inspecteurs (IA-IPR, IEN ET EG) contribueront à ancrer le PIIODMEP dans l'enseignement des disciplines et à intégrer la dimension orientation à la formation disciplinaire. Ils constitueront un appui au chef d'établissement pour la mise en œuvre du PIIODMEP.

➤ **NOUVEAU** : l'utilisation du numérique est incontournable pour assurer la cohérence et la continuité de cette politique. L'intégration du Webclasseur Orientation dans le nouvel ENT académique «savoirs numériques 59/62» sert déjà de support à sa mise en œuvre. Il a vocation à être intégré dans la nouvelle application **FOLIOS** élaborée par l'ONISEP à la demande du ministère. Outil au service des parcours éducatifs (PIIODMEP et Parcours d'Education Artistique et Culturelle), ce portfolio est une e-solution adaptée aux besoins de la classe ainsi qu'aux objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La déléguée régionale adjointe de l'ONISEP est chargée de proposer un plan de formation des équipes éducatives.

➤ **Enfin, l'accent doit être mis sur la formation des acteurs concernés dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels.** Il est nécessaire d'inclure des contenus sur le parcours et l'orientation dans le programme des écoles supérieures du professorat et de l'éducation d'une part et d'étoffer le plan académique de formation d'autre part. Des formations seront également proposées au niveau des territoires. La Chef du SAIO et le Délégué Académique à la Formation des Personnels sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre cette politique de formation qui sera présentée au conseil pédagogique académique dès février 2015.

Vous trouverez, en pièces jointes, les éléments de cadrage (Annexe 1) et les instructions à caractère opérationnel permettant la mise en œuvre des procédures d'orientation pour l'année 2014/2015 (Annexe 2). Ces procédures jalonnent le PIIODMEP et accompagnent le processus d'élaboration du projet de l'élève. Elles sont l'ossature même du dialogue indispensable avec les familles qu'il conviendra de renforcer. Je vous remercie de diffuser largement ces informations au sein de votre établissement et de vous conformer au calendrier arrêté.

L'académie de Lille doit s'engager avec détermination dans la refondation de sa politique d'orientation. Je souhaite que l'ensemble des acteurs concernés, animés par la même ambition collective et le même souci de réussite individuelle de chaque élève, s'associent pour mener à bien les objectifs fixés. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous en remercie.



Jean-Jacques POLLET

Guide Technique

Annexe 1 :

Les objectifs opérationnels de la politique académique d'orientation.

Annexe 2 :

Guide des procédures d'orientation

- Calendrier de l'orientation
- Consignes et Aide à la saisie
- Dossiers d'orientation
- Lettres aux parents (niveaux 3^{ème} et 2^{nde})
- Fiches Tutorat, Stages passerelles et Stages de remise à niveau

Annexe 3 :

- Politique académique Orientation et Handicap
- Liste des établissements impliqués dans l'expérimentation PIIODMEP
- Mise en place d'une journée de découverte du monde professionnel
- Forums 1^{ères}